



Agence d'interim et arrêt maladie

Par **apolow62**, le **22/08/2017** à **12:03**

Bonjour je viens vers vous afin de savoir quels sont les possibilités que j'ai contre mon agence d'interim.

En effet je suis en arrêt maladie depuis le 26 juillet dernier pour une grosse opération à venir. J'étais encore sous contrat avec l'agence pendant mon arrêt maladie mais eu ne l'ont pas pris en compte malgré la confirmation de la réception de celle ci. En effet ils ont joué sur le fait que mon contrat allez se terminer dans les jours qui suivent et donc ils ont décidé sans m'en parler qu'ils mettaient fin à mon contrat. Le souci est maintenant je suis en arrêt maladie pendant ma période de travail (contrat à l'appuis). De plus ils REFUSENT de télétransmettre mes heures à la sécurité social pour m'indemniser. Et pour enfoncer le clou, sans mon accord écrit ils ont transférer mes IFM et CP dans un livret que j'ai refusé d'avoir. Donc il m'est impossible de retirer d'après eux, ce qui fait que je me retrouve avec aucunes ressources.

Que faire dans l'urgence? Le siege social au téléphone me dit que c'est mon problème et les appels à l'agence n'aboutissent pas.

Merci

Par **morobar**, le **22/08/2017** à **16:45**

Bjr,

L'arrêt maladie n'a pas pour effet de différer la fin de contrat.

Toute controverse est du ressort exclusif du conseil des prudhommes.